



La Coop des Communs
Assemblée générale
27 juin 2017
Au Crédit Coopératif, Nanterre

La séance est ouverte à 17h.

La liste de présence est jointe en annexe I. Compte tenu de la période de l'année, de nombreuses personnes se sont excusées, dont beaucoup ont donné pouvoir.

Nicole Alix évoque le départ de Frédéric Sultan depuis la dernière AG. Chacun a pu prendre connaissance de ses motifs, exposés à la liste ESS et communs. Elle regrette ce départ et l'incompréhension dont il est la trace.

I- Approbation du compte-rendu de l'AG du 22 février 2017 :

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé.

II – Activité du CA, approbation des comptes 2016 et budget 2017

Depuis la dernière AG, le CA s'est réuni une fois. Il a préparé les propositions d'évolution de la gouvernance soumis au débat à l'AG au point suivant.

Il soumet les comptes 2016 (annexe II) et le budget 2017 (annexe III) à l'AG.

En réponse à une question, il est précisé que toutes les vidéos du colloque de Cerisy, qui ont été prises en charge financièrement par le Crédit Coopératif, sont désormais accessibles en ligne sur le site de l'association. Les autres frais du colloque de Cerisy (frais d'inscription des intervenants) ont été pris en charge par le Crédit Coopératif également.

=> l'AG approuve les comptes de l'exercice 2016 et le budget 2017.

III - Discussion sur les modalités de travail et la gouvernance de l'association :

Nicole ALIX introduit la séquence en rappelant que La Coop des Communs cherche à adapter son fonctionnement en étant elle-même une figure du commun. Comme prévu, un an après sa création, il devient possible de préciser le rôle et la place des groupes de travail, de l'AG et du CA.

Une note, un peu longue, a été adressée aux membres le 1^{er} juin, puis un résumé en date du 22 juin afin de dégager les points à débattre (cf annexe IV)

Jean-Louis Bancel anime cette séquence.

1 – Travail collectif :

Il rappelle que La Coop des Communs est une association de personnes physiques qui se cooptent. Les membres sont la source de toute légitimité et de rayonnement. A quelle fréquence faut-il prévoir les AG sans faire trop de réunions qu'on n'assumera pas ?

Michel Bernard-Mantel se prononce en faveur de plusieurs réunions. **Benjamin Coriat** pense à la fois qu'il faut se donner les moyens d'intégrer du monde en route, tout en visant une participation significative. 2 réunions par an ne lui paraît pas trop espacé. **Laura Aufrère** estime que 4 réunions par an, c'est trop, elle propose 3.

⇒ *l'AG se réunira 3 fois par an.*

2 – Reconnaissance des groupes :

Jean-Louis Bancel explique que la proposition n'est pas que l'AG soit instituante, mais recognitive. 2 personnes peuvent créer un groupe. Les groupes fonctionnent sur le mode de l'auto-crédation, auto-organisation, avec reconnaissance par l'AG.

Ismael Sene renchérit : reconnu par l'AG ne signifie pas validation, il n'y a pas de pouvoir de censure, ce sont bien les membres des groupes qui décident de l'action.

Benjamin Coriat considère que, sans être des basistes auto-gestionnaires, le dynamisme de La Coop dépend de l'initiative des membres. L'action des groupes doit être validée à un moment, pour éviter toute prise en otage. L'AG reconnaît les siens.

Olivier Weinstein appuie cette auto-organisation des groupes, innovante. Le corollaire est la circulation d'information. Chaque groupe signale son existence et partage. L'AG peut aussi reconnaître la fin d'un groupe.

Jean-Louis Bancel revient sur le paragraphe 37 de la note : le CA ne se substitue pas à l'AG, qui est le lieu de débat, selon les modalités du paragraphe 36 « Rapport et débat avec l'AG de l'association ».

Jean- Claude Barbier suggère qu'il n'y a peut-être pas de doctrine générale, il faut raisonner à partir des productions existantes, les groupes sont différents. **Yvon Rastetter** estime qu'il faut se mettre d'accord sur la philosophie, tout en étant pragmatique.

Nicole Alix attire l'attention sur le fait qu'il va falloir se rôder à ces nouveaux fonctionnements, rejointe en ce sens par **Julien Lecaille**.

⇒ *l'AG est un lieu d'échanges intergroupes. Il faut varier les modalités d'animation des groupes entre format « descendant » et « ascendant/participatif » (par exemple lors des débats)*

3 – Qualité de membre :

L'AG approuve à nouveau le mode de fonctionnement de La Coop des Communs, à ce stade, comme un club. Notre production résulte des apports croisés et discussions exigeantes entre les différents contributeurs. La diversité de ceux-ci reflète le projet même de La Coop des Communs : réunir des personnes physiques qui, précisément, viennent d'horizons divers, pour confronter leurs points de vue et méthodes pour favoriser l'éclosion de communs avec le soutien de l'ESS.

La liberté d'adhésion respecte ces fondamentaux.

On doit inciter les membres à ne pas rester passifs, à être à la fois producteur et membre. Il y a un devoir d'émulation.

En résumé :

- ⇒ *les discussions sur le fond sont menées au sein des groupes de travail qui s'organisent librement à leur convenance. La méthode pour devenir membre de chaque groupe de travail (qu'on soit ou non adhérent de l'association) est disponible sur le site internet*
- ⇒ *les débats sur les grandes questions rencontrées par la Coop des Communs sont menés, soit en Assemblée générale, soit lors de temps de débats publics*

4 – Comité d'animation élargi :

Ce n'est pas un lieu d'évocation du fond, pas non plus un comité éditorial. Il faut se fixer un objectif de fréquentation.

5 – Représentation de l'association :

Le sens de la phrase de la note sur ce point est que, si un membre prend la parole au nom de La Coop des Communs, il peut citer un groupe, mais ne peut se substituer à la pensée d'un groupe.

6 – Newsletter et diffusion aux membres :

Nicole Alix rappelle qu'il existe une liste interne aux membres de l'association, réservée aux échanges sur la gouvernance et la vie interne de l'association et qu'elle continue par ailleurs d'animer la liste « ESS-biens communs ».

=> *L'AG convient que :*

- ⇒ *il existe une liste d'échange interne à la Coop des Communs, modérée et restreinte aux seules questions de gouvernance. Chaque adhérent-e de la Coop des Communs peut y écrire et son message est répercuté (après validation) à l'ensemble des adhérent-es. Le but de cette liste est de soumettre des points à l'attention de l'ensemble de l'association ou de faire des propositions de gouvernance, mais le nombre de messages sur cette liste est volontairement restreint (le débat se poursuivant ensuite dans des endroits plus adaptés).*
- ⇒ *les revues de presse et annonces de date sont à envoyer plutôt sur la liste du réseau francophone des biens communs [ess-communs] et ont vocation à alimenter le site web*

7 – Accès aux ressources de l'association :

Geneviève Fontaine s'est déclarée en faveur d'une adhésion obligatoire pour avoir accès aux ressources utilisées et produites par les groupes, les travaux finalisés pouvant eux être sous licence creative commons. Elle se demande laquelle.

Sarah de Heusch pense que tout ce qui est produit doit être en creative commons (cc).

Benjamin Coriat développe : le site de l'association va permettre de faire circuler les documents, que les gens vont récupérer. La Coop a d'ailleurs vocation à diffuser. Mais il faut veiller à la prise d'otages, grâce à une combinaison particulière de droits sous cc, qu'il suggère ainsi

- les textes sont recopiables, duplicables sans restriction
- assorti de conditions :
 - * la source et les auteurs sont précisés (le groupe ou tel auteur est mentionné sur chaque texte)
 - * la reproduction est intégrale (ce qui ne supprime bien entendu pas le droit de citer)
- sans limites sauf à usage commercial

Il précise que le site du programme de recherches Encommuns sera sous cette détermination.

Florian Perret s'interroge sur le droit de modification, supposant que cela dépendra des cas.

Yvon Rastetter, qui approuve la proposition de **Benjamin Coriat**, précise que, dans un logiciel libre, on peut modifier sous certaines réserves.

A une question de **Hervé Defalvard**, **Benjamin Coriat** explique pourquoi il n'est pas favorable à autoriser la reproduction partielle systématique : le texte peut être trahi (ce qu'approuve **Ismael Sene**, par souci d'éviter la malveillance). Mais les auteurs, consultés, peuvent donner leur accord.

Sarah de Heusch propose qu'on profite d'une prochaine AG pour expliquer les différents systèmes.

- ⇒ L'AG convient que les textes mis sur le site de La Coop des Communs répondront aux dispositions de creative commons suivantes : Obligation d'Attribution – Usage NonCommercial-NoDerivs CC BY-NC-ND

Résumé des orientations retenues :

- ⇒ L'AG se réunira 3 fois par an.
- ⇒ Les groupes fonctionnent sur le mode de l'auto-crédation, auto-organisation, avec reconnaissance par l'AG. Celle-ci n'est pas instituante, mais recognitive.
- ⇒ Les débats sur les grandes questions rencontrées par la Coop des Communs sont menés, soit en Assemblée générale, soit lors de temps de débats publics
- ⇒ Les discussions sur le fond sont menées au sein des groupes de travail qui s'organisent librement à leur convenance. La méthode pour devenir membre de chaque groupe de travail (qu'on soit ou non adhérent de l'association) est disponible sur le site internet.
- ⇒ Les membres sont co-optés par deux membres du CA ou des groupes.
- ⇒ L'AG est un lieu d'échanges intergroupes. L'animation des débats varie entre format « descendant » et « ascendant/participatif ».
- ⇒ Les groupes informent le comité d'animation de leurs travaux. Le comité d'animation a la responsabilité de la solidité de l'ensemble de l'association et s'assure que chaque groupe fonctionne selon les règles collectives adoptées.
- ⇒ Il est créé un comité d'animation élargi aux représentants des groupes actifs
- ⇒ Chaque membre de l'association doit contribuer au travail collectif et chaque contributeur a vocation à devenir membre de l'association
- ⇒ L'AG est un lieu d'échanges intergroupes. L'animation des débats varie entre format « descendant » et « ascendant/participatif ».
- ⇒ Il existe une liste d'échange interne à la Coop des Communs, modérée et restreinte aux seules questions de gouvernance. Chaque adhérent-e de la Coop des Communs peut y écrire et son message est répercuté (après validation) à l'ensemble des adhérent-es. Le but de cette liste est de soumettre des points à l'attention de l'ensemble de l'association ou de faire des propositions de gouvernance, mais le nombre de messages sur cette liste est volontairement restreint (le débat se poursuivant ensuite dans des endroits plus adaptés).
- ⇒ Les revues de presse et annonces de date sont à envoyer plutôt sur la liste du réseau francophone des biens communs [ess-communs] et ont vocation à alimenter le site web
- ⇒ Les textes mis sur le site de La Coop des Communs répondront aux dispositions de creative commons suivantes : Obligation d'Attribution – Usage NonCommercial-NoDerivs CC BY-NC-ND

IV - Activité des groupes

Les fiches de présentation des groupes de travail présentées lors de l'AG sont jointes en annexe

1 – Groupe de recherche collaborative « Protection sociale, ESS et communs »

Jean-Claude Barbier présente ce groupe, né fin 2015. Animé par Henry Nogues et Anne Pfersdorff, il réunit des personnes qui ne se connaissaient pas auparavant, dans l'idée de produire une « doctrine » de la protection sociale, un texte qui pourrait circuler entre les membres du groupe et au-delà. Tel a été l'aiguillon de la connaissance. Il a fallu établir un diagnostic, avec un but premier d'usage militant au sein du Groupe, utile à ses membres. On n'avait pas imaginé que cela dure aussi longtemps. Le groupe a écarté toute prise de position partisane, en se distanciant notamment des batailles électorales. La production des deux notes « La Protection sociale française, Diagnostic et Lignes Directrices d'une réforme nécessaire » (dite « note-mère »), signée du groupe, et de la première note complémentaire « Marchés du travail et prospective de l'emploi » est proposée à La Coop des Communs pour diffusion et discussion.

Trois autres notes sont en gestation et ont déjà commencé à être débattues :

- Protection sociale et projet politique des communs
- Revenu universel, ESS et communs
- Mutuelles et communs/protection sociale

Anne Pacquet, se disant peu familière des questions de protection sociale adresse ses félicitations au groupe pour cette note très claire, qui lui paraît remarquable. Il lui semble qu'il ne faut pas attendre de trop pour diffuser.

Hervé Defalvard a bien compris pourquoi il a dû patienter pour être admis dans le groupe. Il demande si la diffusion des deux premières notes peut être immédiate ou s'il faut attendre la livraison du tout.

Benjamin Coriat se déclare a priori favorable à la diffusion. Deux questions sont posées :

- comment ce type de travail nourrit la réflexion de l'association : ne peut-on concevoir une mini-conférence juste avant la prochaine AG, dans 3 ou 4 mois ?
- au-delà, il faut mettre les notes sur le site, sous quelles licences ? faut-il une réunion de discussion au-delà de ce seul cas ? une séance du séminaire de Encommuns ?

Yvon Rastetter évoque une rencontre possible avec Le Pacte civique, Catherine Lapierre avec Le Labo de l'ESS.

Jean-Claude Barbier propose que ce premier « paquet » soit diffusé sans attendre le tout. Il y aura ensuite une note qui donne un avis sur une gestion en communs de la protection sociale, puis un troisième paquet.

Sarah de Heusch se demande s'il ne faut pas attendre la prochaine AG pour valider les modalités de diffusion des notes sous creative commons. Jean-Claude Barbier souhaite consulter les membres du groupe.

Benjamin Coriat pousse à publier sans attendre, les gens qui ont préparé la note pourraient ne pas comprendre un report. Un vote en AG serait inutile à cet égard. Ceci ne vaut peut-être pas pour tous les groupes, mais celui-ci fonctionne depuis longtemps

- ⇒ L'AG valide les deux notes pour diffusion sur son site sans tarder (une semaine) et retient le principe d'une conférence avant sa prochaine AG. Le groupe évoquera les questions relatives au type de licences creative commons lors de sa prochaine rencontre.

2 – Plateformes coopératives numériques et nouveau coopérativisme :

Au plan européen :

Sarah de Heusch expose le processus, lancé en 2016 par La Coop des Communs, avec SMart et la P2P Foundation, qui a abouti à la conférence du 5 décembre sur les plateformes coopératives d'intermédiation numérique au CESE à Bruxelles, avec le CECOP, Ouishare, et Confrontations Europe. Il s'est poursuivi après la conférence avec les représentants des coopératives (CECOP et Coopératives Europe), communs, villes (REVES et l'équipe Dimmons de Barcelone), syndicats (ETUC) et OIT (bureau des coopératives).

Un « deep dive » va avoir lieu les 11 et 12 juillet avec une quinzaine de participants, sorte de « co-training session », pour traiter au fond les questions identifiées comme devant être débattues entre les différents "mouvements", définir le langage, dresser des pistes pour la suite. Des demandes d'intervention dans diverses conférences ont été formulées (villes CITIES, ICA, ...)

Au plan français :

Florian Perret présente le projet né suite à la première présentation du projet lors de l'AG du 22 février 2017. Le groupe projet s'est constitué autour de la question de la constitution d'un commun favorisant l'émergence de plateformes numériques ouvertes sur les pratiques coopératives et les communs. Le projet, pour lequel une demande de subvention a été faite (malheureusement refusée depuis) vise à :

- associer un ensemble d'acteurs, en émergence ou existants, partageant ces valeurs, au sein d'une communauté ouverte,
- construire une boîte à outils mutualisée complète, à visée opérationnelle et permettant l'appropriation des nouvelles possibilités de pair à pair offertes par le numérique.

3 – Groupe Gouvernance et démocratie :

Fanèlie Carrey-Conte explique que le groupe s'est réuni deux fois, avec une dizaine de personnes. Le livrable visé est une analyse et peut-être des préconisations, avec trois perspectives :

- le rôle de la puissance publique
- la place des personnes éloignées de l'action publique
- les pratiques et les outils.

Des cas vont être étudiés si les organisations sont d'accord : la SCIC Tetris, Smile en Bretagne, l'Assemblée des communs du Nord, Plateau Urbain et Hotel du Nord à Marseille.

La prochaine étape sera l'envoi d'une grille d'analyse qui sera envoyée aux personnes à étudier.

4 – Tour de France apprenant :

Benjamin Coriat explique qu'il s'agit, dans un partenariat entre le programme de recherche Encommuns et La Coop, d'aller à la rencontre d'organisations innovantes entre communs et ESS : quelles structures d'organisations ? quels modèles économiques ? il s'agit de constituer un capital de savoir qui donne de la visibilité sur les retours d'expérience.

Geneviève Fontaine, de la SCIC Tetris à Grasse, qui a constitué la première étape, a apprécié le temps de réflexivité ouvert, qui les a aidés à mieux identifier les communs qu'ils construisent.

Olivier Weinstein, présent à Grasse, témoigne de ce qu'on apprend ainsi des choses qu'on n'apprend pas autrement.

5 – Briques et modèles de l'économie des communs :

Julien Lecaille explique que les animateurs de La Chambre des communs du Nord sont intéressés par un travail avec La Coop pour croiser les problématiques rencontrées par les « commoners » du Nord avec l'expertise, notamment légale et fiscale de l'ESS.

A suivre !

6 – La Banque en communs ?

Florian Perret et Nicole Alix expliquent que le groupe s'est réuni deux fois et qu'il a décidé de se réunir toutes les 6 semaines à compter de la rentrée, en analysant des cas concrets (3 envisagés) à partir d'une grille de questionnement des pratiques des banques et des institutions financières non bancaires.

Il ne s'agit pas de définir une banque des communs « en général », mais, d'étudier, dans chaque cas, quels communs on finance et quels communs pourrait créer la banque avec les acteurs concernés.

5 – Site internet et liste de diffusion

Julien Lecaille a remodelé l'organisation du site qui, de simple blog, a évolué vers une forme plus structurée, avec une page d'accueil et une page de contact/adhésion. Il évoque les perspectives :

- créer d'autres fils de veille
- mieux unifier le design du site, à partir d'une charte graphique (à créer)
- intégrer de façon plus poussée réseaux sociaux
- envoi d'une lettre d'information à partir des articles du site
- créer une banque d'images et d'iconographie (pour enrichir visuellement)

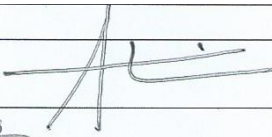




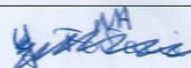
Il demande :


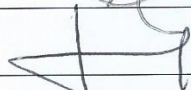
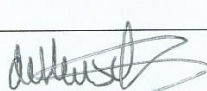
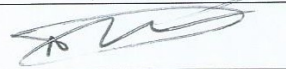

- un/e correspondant web pour chaque groupe de travail,
- le choix d'une licence Creative Commons pour l'ensemble du site, par défaut en [CC-BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) (libre reproduction sous condition de mention de l'origine et des auteurs ; pas d'utilisation commerciale, pas de modification).
- une charte d'animation pour le site, qui sera coécrite avec les personnes intéressées par la vie du site (et sera assez légère pour le début)

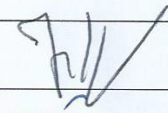

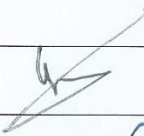

Nicole Alix remercie Julien de l'important soutien bénévole dont il fait preuve. Il est envisagé de faire appel à des prestations complémentaires sur les aspects design (webdesign, charte graphique), de formation (formation à wordpress, aux réseaux sociaux) et d'animation (rédaction, traduction, présence réseaux sociaux). Le comité d'animation, élargi aux correspondants web à titre consultatif, tranchera sur les besoins, le budget alloué, et le choix du/des prestataires.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 20h.

ANNEXE I LISTE DE PRESENCE

NOM PRENOM	
ALIX Nicole	
ALVARADO Ana Sofía Acosta	
ANTONA Martine	excusée
AUBERT Sigrid	
AUFRERE Laura	à distance
BALLON Justine	excusée
BANCEL Jean-Louis	
BARBIER Jean-Claude	
BERNAND-MANTEL Michel	
BOSC Yannick	excusé
BOUAL Jean-Claude	
BOUQUERY Jean-Marie	excusé, pouvoir MA
BRIAND Michel	
BROCA Sébastien	excusé
BRULE-JOUSSEAU Stéphanie	
CARBALLA Bruno	
CARREY CONTE Fanélie	en partie, à distance
CASILLI Antonio	
CHARDONNET-DARMAILLACQ Sabine	excusée, pouvoir MA
CHEMLA Philippe	excusé, pouvoir à  MA
CHAIGNEAU Aurore	excusée

CHOMEL Chantal	exposée, pawaï N. Hipszman
CHRISTIN Didier	exposé, pawaï G. Fontaine
COLER Patricia	
COMPAIN Guillaume	exposé
CORIAT Benjamin	
DEFALVARD Hervé	
DELILLE Pascale	
DE HEUSCH Sarah	
DE GRENIER Noémie	
DE TAXI DU POET Adelphe	
DUGHERA Jacques	exposé
EYNAUD Philippe	exposé
FILLIPPI Maryline	exposée
FONTAINE Geneviève	à distance, par
GREVET Patrice	exposé
HERMET Flora	exposé
HEURGON Edith	exposé
HIPSZMAN Marcel	
JAN Pierre-Yves	exposé, pawaï NH
KARYOTIS Catherine	exposée
KALINOWSKI Wojtek	
LAPIERRE Catherine	C Lapierre
Julien LECAILLE	à distance
Julie LEQUIN	exposée
LOUBET Nicolas	exposé
LOUESDON Gaël	exposé, pawaï NH

MONGARNY Jean-Pierre	
MAUREL Lionel	excuse
NOGUES Henry	excuse, pas de BA, pas de BA, pas de BA JZS
NOYA Antonella	
ORSI Fabienne	excuse
PACQUET Anne	A. Pacquet
PEREZ Roland	excuse, pas de BA
PERRET Florian	
PFERSDORFF Anne	
RASTETTER Yvon	
RICHARD Jacques	excuse
RICHARD Mathieu	excuse
ROCHFELD Judith	excuse
SENE Ismaël	Ismaël Sene
THOME Pierre	excuse, pas de BA
VANDENBILCKE Hélène	
VANUXEM Sarah	
WEINSTEIN Olivier	
ZIMMOVITCH Henri	

La Coop des Communs

Compte de résultat 2016

CHARGES	En €	PRODUITS	En €
Création logo	1 500,00	Subventions	6 200, 00
		Fondation AG2R La Mondiale	3 000,00
		Crédit Coopératif	3 200, 00
Création Site Internet via Gazibo	1 800, 00	Prestations	
		Formation MGEN	1 800, 00
Colloque Cerisy	5 168,30	Cotisations	720, 00
Dont			
- frais déplacements	1 324,10		
- assistance à la préparation	1 459, 00		
- déplacement Chausey	2 385, 20		
Frais bancaires	119, 80	Don JLB	210, 00
Résultat de l'exercice	341,90		
Total	8 930, 00	Total	8 930, 00
CONTRIBUTIONS EN NATURE VALORISEES	41 417, 00		
Contributions volontaires	30 720, 00		
2560 heures (fondateurs et animateurs du groupe protection sociale), soit plus de 1,5 temps plein, évaluées au SMIC horaire chargé.			
Vidéos Colloque Cerisy, Crédit Coopératif	10 697, 00		

Bilan au 31/12/2016

Compte	ACTIF (en euros)	31/12/2016*	Compte	PASSIF (en euros)	31/12/2016*
20	Immobilisations incorporelles		10	Fonds associatif (capitaux propres)	
21	Immobilisations corporelles (nettes des amortissements)		11	Report à nouveau	
27	Immobilisations financières		12	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	341,90
			13	Subventions d'investissement	
			15	Provisions pour risques et charges	
			16	Emprunts (dettes moyen et long terme)	
			19	Fonds dédiés	
	Total actif immobilisé			Total ressources permanentes	
3	Stocks et en cours				
4	Créances d'exploitation <i>(dont subventions acquises à recevoir)</i>		16	Dettes d'exploitation et hors exploitation (court terme)	2717,20
5	Disponibilités	3059,10	16	Dettes financières court terme	
486	Charges constatées d'avance		487	Produits constatés d'avance	
	TOTAL ACTIF	3059, 10		TOTAL PASSIF	

Budget 2017

CHARGES		PRODUITS	
Déplacements	4 800	Subventions entreprises et institutions	
- CA	800	Crédit Coopératif	5 000
- Représentation La Coop des Communs	4 000	Fondation AG2R La Mondiale	5 000
Frais divers de gestion	1 000	Prestations	
- Reproduction, frais de salles,	dons	MGEN	1 000
- Frais divers de gestion autres	1 000		
Groupe de travail plateformes coopératives	5 000	Soutien entreprises sociales membres de La Coop des communs	3 000
Tour de France		Partenariat Encommuns	
Autres projets	3 200		
TOTAL	14 000	TOTAL	14 000

ANNEXE III

Evolution gouvernance de La Coop des Communs RESUME POUR DISCUSSION AG DU 27 JUIN 2017

La Coop des Communs cherche son fonctionnement en étant elle-même une figure du commun. Un an après sa création, elle précise le rôle et la place :

- des groupes de travail et de leurs productions " en commun ",
- de l'AG et de son CA « comité d'animation ».

I - Rappels des objectifs de La Coop des Communs

1 - Objectifs de notre travail collectif :

Préambule des statuts : *"nous partageons la conviction que les forces sociales qui portent l'économie sociale et solidaire et celles qui soutiennent les communs et biens communs convergent autour d'objectifs et méthodes " qui peuvent se fertiliser les uns les autres"¹*

La Coop des Communs a été créée pour :

- « - alimenter la recherche, la réflexion et la discussion sur la variété des domaines dans lesquelles les communs peuvent et doivent se déployer, et les modalités sous lesquelles ils peuvent le faire,
- promouvoir des laboratoires citoyens et économiques dans les domaines tels que l'économie collaborative, la santé, l'éducation, la transition énergétique, le domaine foncier,
- montrer qu'on peut utiliser des logiques de biens communs pour une gouvernance plus démocratique de fourniture de services d'intérêt général et élargir les choix dans les partenariats publics/privés ".

Objet de l'association (article 3 des statuts) :

- « faire avancer la réflexion et les études sur des points critiques pour favoriser l'action,
- développer l'expérience commune entre acteurs et chercheurs des communs et de l'ESS
- constituer un centre de ressources culturelles, intellectuelles voire financières pour répondre à leurs besoins, notamment sur les liens entre l'ESS et les communs,
- établir un échange avec les pouvoirs publics, leur fournir des exemples, une analyse et des outils pour décrypter et faire évoluer les politiques publiques
- favoriser les échanges de pratiques et de savoirs avec les acteurs d'autres pays. »

2 - Méthode :

Une association de personnes physiques, qui se cooptent du fait de l'adéquation de leur action et

leur engagement avec l'objet et qui conçoivent leurs méthodes de travail en conséquence pour :

- conforter les liens entre ses membres, grâce à des actions et productions communes qui en même temps fédèrent la communauté,
- adopter en commun des règles de promotion et de diffusion de ces productions et actions,
- être, au travers de ces actions, un intervenant stratégique dans le champ de l'ESS et des communs.

En tant qu'espaces privilégiés de production, les groupes et projets qui se développent au sein de l'association sont donc essentiels.

La personne morale associative est responsable vis-à-vis des tiers. Le conseil d'animation se préoccupe de l'équilibre général entre besoins et actions des membres, entre groupes et intérêt collectif ; il en débat et en fait part à l'AG en tant que de besoin.

¹ Les statuts disent « analogues », terme qu'il faut peut-être changer.

II - Modalités de mise en œuvre

1 - Modalités d'adhésion

11 - Co-optation :

Le parrainage (par deux membres du CA) prévu actuellement par les statuts pour nourrir la confiance réciproque est conservé mais élargi :

=> élargir les possibilités de "co-optation des membres " à deux membres du CA et/ou des groupes ; décisions lors du comité d'animation élargi (cf 4.3). Processus formel à préciser.

12 - Participation aux groupes et qualité de membre :

Tout membre d'un groupe de travail a vocation à adhérer à l'association. Réciproquement, tout membre de l'association a vocation à participer à un groupe de travail.

=> quid de ceux veulent participer aux travaux sans vouloir adhérer? Quel accès aux ressources ?

2 - Rôle de l'AG

L'AG est la plus haute autorité de l'association. Elle vote selon le principe "une personne/une voix" par personne physique. Elle reconnaît les groupes de travail et les sujets qu'ils traitent.

3 - Groupes de travail

31 - Constitution et reconnaissance des groupes :

Chaque projet de La Coop des Communs est porté par un groupe. Les groupes de travail se constituent librement.

Un groupe est officiellement constitué dès lors que l'assemblée générale de La Coop des Communs l'a reconnu.

La composition des groupes est mentionnée sur le site de l'association.

32 - Modalités de travail des groupes :

Chaque groupe auto-détermine son thème, sa méthode de travail et les membres qui y prennent part, ainsi que ses modalités de production et de partage avec les autres. Il adresse un document de projet au comité d'animation qui le transmet à l'AG.

33 - Formes de la production :

La production peut revêtir des formes diverses : textes, documentation des expérimentations.... , mais aussi de simple mise en réseau. Les groupes doivent viser le partage avec d'autres, au moment opportun.

Chaque groupe précise dès que possible (le plus près possible de sa constitution) les conditions d'accès aux productions une fois celles-ci terminées et leur diffusion. Les étapes intermédiaires posent des questions d'accès différentes qui relèvent de l'équilibre dans l'environnement de travail.

34 - Ressources des groupes :

Tous ceux et celles qui participent aux groupes travaillent personnellement et s'investissent dans l'avancée des travaux collectifs (production de données, analyse, participation au débat). Les groupes s'assurent des ressources intellectuelles, humaines et aussi financières qui leur sont nécessaires.

35 – Caractère collectif des productions :

La production des groupes est une production collective, elle n'est pas " signée " par des auteurs. La liste des personnes qui y ont contribué est mentionnée, par ex comme suit : " *ont contribué à ...* " *suit la liste des personnes membres du groupe.*

36 - Rapport et débat avec l'AG de l'association :

Les groupes de travail rendent compte régulièrement à l'AG de l'avancée de leurs travaux et de l'évolution du calendrier compte tenu des objectifs fixés. L'AG permet les débats et la mise en perspective transversale. Elle donne son consentement à l'affichage de la production en tant que celle de La Coop des Communs.

Les membres de l'AG sont informés en amont de l'actualité des groupes de travail afin d'être en mesure de contribuer au débat pendant l'AG.

37 - Liens avec le comité d'animation :

Les groupes informent le CA de leurs travaux. Le CA peut venir en appui des groupes de travail pour les encourager et aider.

38 – Site Internet :

Chaque groupe a le souci de nourrir le site Internet de l'association, selon les modalités de la charte de gouvernance du site. Il nomme au moins un correspondant à cette fin.

4 - Comité d'animation

41 - Rôle :

Le Conseil d'administration prévu par les statuts actuels est un lieu d'animation, pas de détermination d'un " positionnement ". Il est dénommé *comité d'animation*.

Le comité d'animation n'intervient pas dans le déroulement des travaux des groupes qui l'informent. Le CA s'assure régulièrement de leur déroulement et du respect de l'esprit de La Coop des communs.

Le CA assure la solidité de l'ensemble. En fonction des différentes natures de production, le CA peut jouer un rôle de facilitateur dans la détermination des conditions de production, de partage et de diffusion de ces travaux, en s'assurant notamment que les conditions matérielles de production et de partage sont adaptées à la nature des travaux, dans la limite des moyens humains et financiers de la Coop des communs.

Les moyens mis à disposition par le CA aux groupes de travail fait l'objet d'une discussion régulière et transparente avec l'assemblée générale.

42 - Composition :

Le Comité d'animation est composé de :

- représentants élus par l'AG pour veiller à la mise en œuvre de la stratégie d'ensemble de l'association et à son administration ; ce sont les administrateurs de l'association
- représentants des groupes de travail, désignés par ceux-ci avec au moins un " mandataire " et un ou deux suppléants.

Le comité d'animation siège :

- tous les trois mois en composition élargie aux représentants des groupes
- dans l'intervalle en comité restreint (dénommé comité des administrateurs).

43 - Comité d'animation élargi :

Un comité d'animation élargi aux représentants des groupes actifs se réunit tous les trois mois afin d'échanger sur :

- l'actualité de la production : évolutions et avancée compte tenu de l'objectif fixé.
- les conditions de travail : nature des échanges, relations entre les participants, méthode, etc.
- le calendrier de la production,
- sur les besoins éventuels, en termes de conditions matérielles, accompagnement de méthode, etc.

Ces réunions ont pour objectif de permettre la circulation des informations entre les membres et d'assurer un suivi de l'évolution des travaux, et leur articulation au sein de la Coop des Communs.

5 - Représentation de l'association :

Les membres ou participants aux groupes ne peuvent pas prendre la parole au nom de La Coop des Communs en tant qu'entité, mais ils peuvent s'en réclamer comme membre. Ils peuvent utiliser les travaux et leur origine, en les citant.

6 - La liste ESS et communs et liste des membres de l'association :

Préciser l'articulation entre la liste des membres de l'association et la liste ESS/communs.

Le principe de modération est régulièrement discuté en assemblée générale pour garantir le principe d'ouverture. Les règles de modération doivent explicites et communiquées à tous.

=> *Création d'un petit groupe de réflexion ad hoc, en lien avec le site Internet.*

ANNEXE IV – LES GROUPES

GROUPE PROTECTION SOCIALE, ESS et COMMUNS Présentation AG 27 juin 2017

Dans le cadre de la Coop des Communs, un groupe de recherche collaborative s'est réuni mensuellement depuis le début 2016, regroupant des praticiens de l'ESS et des communs et des universitaires spécialistes du travail et de la protection sociale, sociologues, économistes, syndicalistes, travailleurs du secteur culturel, coopérateurs. Ce groupe vise une production originale en commun, ayant des débouchés pour l'action, dans un contexte où :

- de nouvelles formes d'activité et d'emploi émergent, liées aux communs et à l'ESS, manquant d'une vision de la protection sociale associée,
- la longue expérience des « communs mutualistes » en la matière n'est pas mobilisée,
- dans le contexte de marchandisation et la privatisation de la protection sociale, l'aspiration à un développement soutenable s'étend.

Le groupe analyse l'évolution des formes d'activité, modifiant l'articulation entre travail et emploi, brouillant les frontières entre le salariat et le travail indépendant, bouleversant la relation entre les travailleurs et la protection sociale. Dans ce mouvement, on tend à oublier le caractère institutionnel complexe de la protection sociale et à la réduire, économiquement, à un ensemble des programmes fonctionnels d'intervention sociale. Par ailleurs, fondamentalement, les objectifs de développement durable obligent à interroger la protection sociale héritée du passé.

La production collective de recherche est alimentée par l'analyse des pratiques dans les pays de l'Union européenne, partant d'une comparaison France-Allemagne. Elle fait appel aux compétences d'universitaires invités dans les différentes disciplines concernées (droit, économie, sociologie, histoire) et de praticiens invités de l'ESS et des communs. Quel que soit leur statut, les membres du groupe participent à la production de la connaissance commune qui trouve un premier socle dans l'analyse : « **La Protection sociale française, Diagnostic et Lignes Directrices d'une réforme nécessaire** », (dite « note-mère »). Celle-ci annonce plusieurs autres notes complémentaires dont la première est : « **Marchés du travail et prospective de l'emploi** ».

Le groupe propose à l'AG de La Coop des Communs d'accueillir pour diffusion (notamment par le site) ces deux notes et pour discussion, au sein de l'association, et au-delà, par ceux qui se saisissent de ce texte disponible selon les modalités de Creative Commons .

Trois autres notes sont en gestation et ont déjà commencé à être débattues :

- **Protection sociale et projet politique des communs**
- **Revenu universel, ESS et communs**
- **Mutuelles et communs/protection sociale**

Les travaux continuent à la rentrée.

Animateurs du groupe : Henry Noguès, Anne Pfersdorff

Contributeurs : Nicole Alix, Laura Aufrère, Jean-Claude Barbier, Jean-Claude Boual, Christian Delboe, Sarah de Heusch, Jean-Paul Domin, Philippe Eynaud, Patrice Grevet, Flora Hermet, Wojtek Kalinowski, Henry Noguès, Anne Pfersdorff, Frédéric Sultan, Hélène Vandenbilcke.

Correspondant site internet : Jean-Claude Barbier



PLATEFORMES COOPERATIVES NUMERIQUES ET NOUVEAU COOPERATIVISME
Animation d'un groupe de travail européen
PRESENTATION AG 27 juin 2017

La Coop des Communs a lancé en 2016, avec SMart et la P2P Foundation, un processus qui a abouti à **la conférence du 5 décembre sur les plateformes coopératives d'intermédiation numérique au CESE à Bruxelles**, avec le CECOP, Ouishare, et Confrontations Europe.

<http://commonstransition.org/developing-a-coop-commons-alliance-for-a-collaborative-equitable-and-participatory-economy/>

Enregistrements et présentations sur

<http://confrontations.org/reports/towards-a-fair-sharing-economy-the-role-and-place-of-cooperative-platforms?lang=en>

et aussi les enseignements :

<http://confrontations.org/publications/interface/7041-2> et en anglais

<http://confrontations.org/publications/interface/7078-2?lang=en>

A l'issue de la conférence, les représentants des coopératives (CECOP et Coopératives Europe), communs, villes (REVES et l'équipe Dimmons de Barcelone), syndicats (ETUC) et OIT, ont décidé de continuer le dialogue, avec La Coop des Communs et SMart. Au cours de 3 réunions (Bruxelles et Londres à l'occasion de OpenCoop 2017 et invitation de l'OIT à participer à la conférence sur le devenir du travail), ils ont dressé les pistes d'une meilleure compréhension entre communs, coopératives et villes, pour servir l'intérêt général via ces plateformes, ainsi que prendre en compte les droits des travailleurs et utilisateurs dans leurs modes de propriété et régulation.

Un « deep dive » va avoir lieu près en Région wallonne les 11 et 12 juillet prochains, avec une quinzaine de participants " ORGANIZING AND GOVERNING THE COMMONS -A CO-OP COMMONS MULTILEVEL DIALOGUE WITH CITIES AND LABOUR".

Il s'agit d'une sorte de « co-training session » avec une quinzaine de participants venant des différentes organisations présentes le 5/12 et depuis.

Objectifs : traiter au fond les questions identifiées comme devant être débattues entre les différents "mouvements", définir le langage, dresser des pistes pour la suite.

Livrables : inventaire des experts ; glossaire des termes communément utilisés ; liste des problèmes déjà résolus et ceux qui restent à résoudre »

Présence envisagée à CITIES, 16 novembre à Barcelone.

Animateurs : Nicole Alix, Sarah de Heusch, Guillaume Compain.

PLATEFORMES EN COMMUN PRESENTATION AG 27 juin 2017

Suite à la première présentation du projet lors de l'AG de la Coop des Communs du 22 février 2017, un groupe projet s'est constitué autour de la question de la constitution d'un commun favorisant l'émergence de plateformes numériques ouvertes sur les pratiques coopératives et les communs.

Dans un contexte d'une importance croissante des échanges de pair à pair au sein plateformes collaboratives dans la vie des citoyens, la stratégie et la gouvernance de ces plateformes, la prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux et l'établissement de rapports équitables entre les acteurs qui interviennent dans la chaîne de production sont des atouts essentiels pour favoriser une société plus solidaire et soutenable.

Le projet que nous portons au sein de La Coop des Communs vise à la fois à :

- associer un ensemble d'acteurs, en émergence ou existants, partageant ces valeurs, au sein d'une communauté ouverte,
- construire une boîte à outils mutualisée complète, à visée opérationnelle et permettant l'appropriation des nouvelles possibilités de pair à pair offertes par le numérique.

La communauté précédant l'outil, il s'agit à la fois d'accompagner, former et acculturer les acteurs aux outils et de construire les outils adaptés aux pratiques de pair à pair dans un système coopératif.

Notre approche est de constituer cette boîte à outils comme un commun sous licence ouverte, appropriable par les acteurs partageant ces valeurs et permettant d'agir significativement et durablement sur l'économie du numérique.

Nous portons dans cette perspective une approche globale (prémaquettage des statuts permettant de nouvelles approches de gouvernances, identification des financements possibles, licence, mise en réseau des structures, développement de logiciels ouverts mutualisés). Les plateformes disposeront ainsi de nouvelles possibilités étendues de participation de leurs communautés à la gouvernance de leur plateforme, de mécanismes d'association de partage équitable de la valeur, selon les principes coopératifs...

Le projet repose pour une grande partie sur le bénévolat de ses membres et en complément certaines expertises externes devront être sollicitées et rémunérées (juriste en droit des sociétés, juriste en droit des licences, développeur web, développeur logiciels). Une réponse à l'appel à projet de la Fondation AFNIC a été déposée pour trouver une partie de ces financements nécessaires.

Un Comité de pilotage est constitué au sein de La Coop des Communs : Nicole Alix, Guillaume Compain, Julien Lecaille, Lionel Maurel, Florian Perret, Yvon Rastetter.

Un comité stratégique est en cours de constitution.

GROUPE « GOUVERNANCE ET DEMOCRATIE »
Présentation AG 27 juin 2017

Notre groupe trouve son origine dans la "Coopérative des Communs" et se propose de traiter du lien entre communs et démocratie.

Il souhaite étudier en quoi les initiatives se revendiquant des communs (notamment celles en lien avec l'économie sociale et solidaire) peuvent venir renforcer la démocratie sous toutes ses formes et l'enrichir. L'intention est de lancer des échanges et d'organiser un travail collectif entre les participants.

Il s'agit à terme de faire ressortir des préconisations à partir de la collecte et de l'analyse de cas concrets. Ces derniers seront examinés autour de trois questions : liens entre communs et puissance publique, place des personnes éloignées de l'action publique, statut des pratiques et des outils.

La méthodologie se veut ouverte et collaborative. Le groupe pourra réaliser ses travaux à partir d'auditions d'acteurs engagés dans des communs, de notes de lecture, voire de visites de terrain. Une synthèse des travaux sera diffusée via La Coop des communs.

Cf passer le lien du PAD présentant l'intention du groupe :

<https://mensuel.framapad.org/p/XTQ78R86aQ>

Animateurs :

Fanélie Carrey-Conte

Philippe Eynaud

Membres :

Laura Aufrère, Michel Bauwens, Michel Briand, Geneviève Fontaine, Flora Hermet, Julien Lecaille, Gaël Louesdon, Ismaël Sene, Yvon Rastetter, Mathieu Richard

Et aussi

Léa Eynaud

Thierry Baudasse

Maria Francesca de Tullio

Simon Laisney

Margaux Latour

Dominique Filatre

Jérémy Montagny

PARTENARIAT AVEC LE PROJET DE RECHERCHE "ENCOMMUNS" :
TOUR DE FRANCE APPRENANT A LA RENCONTRE DE L'ESS ET DES COMMUNS
Présentation AG 27 juin 2017

Le programme de recherche EnCommuns associe 4 partenaires : le CEPN (Université Paris 13) le CEPRISSA (Université de Picardie), l'IRJS (Université Paris 1) et le CREDEG (Université de Nice.) Il porte centralement sur l'étude des formes et des contenus du nouvel entrepreneuriat associable aux communs et leurs liens avec l'ESS et l'économie collaborative

Le partenariat EnCommuns/la Coop des Communs porte sur l'organisation d'un « Tour de France apprenant », à la rencontre de l'ESS et des communs.

Il consiste en un ensemble de rencontres sur « site » entre des chercheurs de EnCommuns et des membres de la Coop des Communs, avec des initiateurs ou porteurs de projets innovants au carrefour de l'ESS et des communs

Objectifs : « construire en marchant »

- offrir aux acteurs locaux engagés dans la construction de communs un temps de réflexivité grâce aux apports des chercheurs ;
- offrir aux visiteurs l'occasion de découvrir et de contribuer à la démarche d'une initiative de terrain ayant une visée de transformation sociale s'appuyant sur les communs ;
- approfondir la question suivante : Quelle place et rôle de la recherche dans la construction intentionnelle de communs ?

La première rencontre a eu lieu les 15 et 16 mai à la SCIC TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale), à Grasse.

Associations d'éducation populaire, structures de l'Insertion par l'Activité Economique, association de solidarité, coopérative alimentaire, Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, structures du réemploi et du reconditionnement, bénévoles, chercheurs... les acteurs de TETRIS ont structuré leur projet collectif autour de 4 axes :

- gestion des ressources et déchets pour une économie circulaire de territoire.
- développement des mobilités
- produire et échanger autrement (dont projet de monnaie locale complémentaire),
- des projets d'économie sociale du numérique à forte utilité sociale et environnementale.

Les communs en construction au sein de TETRIS sont :

- un commun foncier
- une monnaie locale complémentaire
- un projet de redynamisation du centre ville de Grasse.

Une place centrale est donnée à la recherche appliquée au sein de TETRIS.

Les échanges vont donner lieu à une production d'écrits.

Quelques autres rencontres sont envisagées, ainsi qu'un séminaire de restitution et mise en synergie de l'ensemble, d'ici un an ou deux.

Membres impliqués dans la rencontre autour de TETRIS : Benjamin Coriat, Geneviève Fontaine, Olivier Weinstein, Guillaume Compain

Par ailleurs : tous les membres de La Coop des Communs sont invités à participer aux séances du séminaire de recherche EnCommuns.

<https://cepn.univ-paris13.fr/category/evenements/seminaires-associes/seminaire-encommuns/>

Briques et modèles de l'économie des Communs Présentation AG 27 juin 2017

Suite à des propositions de Michel Bauwens et Bernard Brunet, entre 2013 et 2015, un travail a été lancé autour de la notion d'une "Chambre des Communs" :

La Chambre des communs organise les activités économiques autour des communs. Cette chambre permet d'établir une relation coopérative gagnant – gagnant. Pour cela, elle demande aux acteurs économiques de participer à la rémunération des communs en contrepartie de l'utilisation des ressources et savoirs partagés issus des communs.

http://wiki.p2pfoundation.net/Chambre_des_communs

En pratique, le groupe qui travaille dans cette perspective de "Chambre des Communs" est surtout basé à Lille, même s'il y a des contributeurs "à distance" dans d'autres villes.

Ce groupe travaille notamment à documenter les structures existantes qui participent à une économie des Communs ("les briques") et à en théoriser le fonctionnement pour qu'il soit duplicable ("les modèles").

Les sujets travaillés incluent notamment :

- les formes d'entreprises qui servent de support à l'activité de commoneurs : SCIC, CAE
- les institutions du monde des Communs qui vont permettre de soutenir des Communs : associations, fondations
- les notions de réciprocité (avec la question des licences à réciprocité), de services aux communs
- les formes d'interaction dans le monde des entreprises : coopération, coalitions entrepreneuriales
- les statuts permettant de toucher des "rétributions contributives" : statut d'auteur, statut d'indépendant, statut de dirigeant d'association
- les possibilités et les limites de l'économie du don

Cette recherche-action est effectuée "en pratique" par des personnes qui expérimentent les différents modèles et lancent différents services (comme la [LSC-L1](#) : Legal Service for Commons).

Les participants souhaitent pouvoir exposer et confronter leurs idées. C'est déjà le cas au sein de la P2P Foundation, et un point d'étape sur ce travail a été fait lors du séminaire "Entreprendre en communs" du 8 Juin 2017

=> **Le travail avec la Coop des Communs** serait particulièrement intéressant en ce sens qu'il permettrait de croiser les problématiques rencontrées avec l'expertise, notamment légale et fiscale du monde de l'ESS. Méthode proposée :

- Elargir le cercle des contributeurs aux membres de La Coop des Communs intéressés,
- Echanger sur les éléments législatifs ou réglementaires susceptibles d'influer sur les questions posées,
- Organiser un séminaire de compréhension des questions et d'identification des voies de solution ; fin 2017 ?

Animateurs :

Julien Lecaille

Membres : Nicole Alix, Geneviève Fontaine

Et aussi : Maïa Dereva, Simon Sarazin, Marion Rousseaux, Pierre Trendel , Cyril Libert , Christian Mahieu , Charlotte Albessard, Florent Benameur.

GROUPE « LA BANQUE EN COMMUNS ? »

Présentation AG 27 juin 2017

Des premiers travaux en 2016 sur le sujet du financement des communs au sein de La Coop des Communs ont montré que la compréhension réciproque entre communs et financeurs des besoins de financement des différentes formes de communs (matériels, immatériels) ne va pas de soi.

Nous n'avons pas identifié de lieu où l'on réfléchit collectivement sur ces questions entre communs et financeurs. Pour les porteurs de projets, il n'est pas facile d'avoir suffisamment de recul par rapport aux pratiques pour pouvoir les expliquer aux financiers. De leur côté, ceux-ci, même ceux de l'ESS, ne font pas toujours preuve de grande curiosité pour des mondes nouveaux.

Nous faisons le constat que tout bouge en même temps et que, pour avoir une chance de co-construire des solutions bancaires et financières adaptées aux communs, il faut que les acteurs soient en situation de comprendre à la fois :

- les besoins et les transitions à financer
- les évolutions des métiers de la banque
- les évolutions de la finance de marché
- les évolutions de la finance participative
- les évolutions des finances publiques
- les évolutions de la philanthropie

Nous sentons aussi une plus forte demande d'exercice d'une citoyenneté active et une envie plus forte de territorialité. C'est une évolution que les banques ont du mal à comprendre et intégrer dans leur processus tant c'est une évolution transverse. **Pourrions-nous retrouver le sens de « la banque en communs » ?**²

Le groupe s'est réuni deux fois et a décidé de se réunir toutes les 6 semaines à compter de la rentrée, en analysant des cas concrets (3 envisagés) à partir d'une grille de questionnement des pratiques des banques et des institutions financières non bancaires.

Il ne s'agit pas de définir une banque des communs « en général », mais, d'étudier, dans chaque cas, quels communs on finance et quels communs pourrait créer la banque avec les acteurs concernés.

Animateurs :

Nicole Alix, Florian Perret

Membres : Michel Bauwens, Michel Briand, Michel-François Bernard Mantel, Philippe Chemla, Hervé Defalvard, Jacques Dughera, Wojtek Kalinowski, Catherine Lapierre, Laurent Bergadaa, Mathieu Richard, Ismaël Sene.

Et aussi : Sergio Giorgi, Jérôme Henry, Stéphanie Leyronas/Laurent Bergadaa, Eric Pettroto, Pierre Valentin.

² Le Crédit Coopératif utilise depuis plusieurs années un slogan « Tous banquiers ». Nous le citons ici mais il doit être clair que la proposition de groupe de travail que nous lançons n'est pas un groupe de travail du Crédit Coopératif.